



SAISON 2025-2026

FICHE D'IDENTITÉ

N° ...

INFORMATIONS PERSONNELLES

Nom

Prénom

Adresse

Code postal

Ville

Date de naissance

Email

Téléphone mobile

ESSAI

DISCIPLINE :

Jour de la semaine :

Horaire :

Le MB Studio se réserve le droit de refuser l'accès au cours d'essai à quiconque en fonction du nombre de personnes déjà présentes dans le cours. La priorité sera donnée aux personnes ayant remplis une "fiche d'essai" et aux personnes n'ayant pas effectué de cours d'essai la semaine précédente. Les cours d'essai s'effectueront durant 45 min. Afin de pouvoir répondre à d'éventuelle questions durant les 15 minutes restantes

Chaque jour, après avoir effectué votre dernier essai, merci de bien vouloir vous présenter au secrétariat afin de retourner votre fiche d'essai et vos impressions sur les cours.

INSCRIPTION

OUI

NON

Motif (si non)

LES COURS CHOISIS

- _____
- _____
- _____
- _____
- _____

DROIT D'INSCRIPTION :

€

FORFAIT :

€

S/TOTAL :

€

DÉDUCTIONS (éventuelles) :

€

TOTAL :

€

MODE DE PAIEMENT :

A, le

Signature de l'adhérent ou du représentant légal :



CONDITIONS ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

SAISON 2025-2026

Toute personne suivant des cours du MB Club ou toute personne accompagnante, même occasionnellement, devra respecter le règlement intérieur. MB Dance se réserve le droit d'annuler un cours (un minimum de 2 adhérents est nécessaire pour que le cours soit assuré) ou de modifier les horaires par manque de fréquentation d'un cours, et ce, sans dédommagement.

1-Validation de l'inscription et des forfaits

La fiche d'inscription doit être remplie, datée et signée par l'adhérent (s'il est majeur) ou par son représentant légal (s'il est mineur) ; L'acquittement des frais d'inscriptions annuel doit être réalisé avant le début d'activité de l'adhérent;

L'acquittement du montant des cours à l'année ou par période doit être réalisé avant le début d'activité de l'adhérent;

Un certificat médical est OBLIGATOIRE, datant de moins de 3 mois à l'inscription, et attestant que l'adhérent ne présente aucune contreindication médicale à la pratique de la discipline de danse et/ou de Wellness pour laquelle l'inscription a été validée.

Une attestation d'assurance responsabilité civile et accidents corporels prenant en charge les dommages encourus ou causés par l'adhérent (ex: assurance extrascolaire, contrat MAIF-praxis, etc...) est OBLIGATOIRE.

2-Modalités de paiement

Tous les tarifs et forfaits proposés tiennent compte des divers congés en cours de saison.

Les cours sont payables en début d'année ou de chaque période. Les forfaits par période sont payables en une seule fois.

Les forfaits à l'année sont payables en une, deux ou trois fois sans frais supplémentaires, ou jusqu'à 10 fois selon conditions.

Pour les paiements en plusieurs fois, MB Club procédera à l'encaissement des chèques comme prévu lors de l'inscription même si l'adhérent ne se présente pas au(x) cours. Toute année ou toute période entamée est due dans sa totalité. Aucun avoir ne sera accordé et aucun remboursement ne sera possible, même sur présentation d'un certificat médical.

Les absences ne peuvent être ni déduites, ni remboursées.

MB Club se réserve le droit de remplacer un professeur en cours de saison. Dans ce cas, aucun remboursement ne pourra être accordé.

La carte d'adhérent liée au forfait souscrit est la propriété de l'adhérent.

Seuls les arrêts définitifs, pour la saison en cours et pour raison médicale, pourraient donner lieu, sur présentation de certificat médical, à un avoir d'une validité de 12 mois maximum, au prorata des semaines de cours restantes à la date de fourniture du justificatif.

3-Consignes à respecter dans l'enceinte de l'école

L'accès aux salles de danse est STRICTEMENT réservé aux adhérents, professeurs et administrateurs du MB Club.

Tout adhérent dégradant volontairement ou involontairement le matériel ou les locaux recevant les cours de danse devra en payer les réparations.

Toute nourriture est strictement interdite dans les salles de danse et dans les vestiaires.

Pendant toute la durée de leur présence au cours de danse du MB Club, il est demandé aux parents ainsi qu'aux adhérents d'être le plus silencieux possible, de ne pas courir et de respecter les consignes de sécurité et d'hygiène applicables à l'ensemble des locaux et sur l'ensemble de la propriété, dont, entre autres, l'interdiction formelle de fumer et de consommer des substances prohibées par la loi.

Les téléphones portables doivent être éteints pendant toute la durée du cours de danse.

Les adhérents devront utiliser les vestiaires pour se changer (sauf interdiction exceptionnelle). L'accès aux vestiaires et aux salles de danse est exclusivement réservé aux adhérents, professeurs et administrateurs du MB Club.

En cas de perte ou de vol de tout objet ou vêtement au sein de la structure recevant les cours de danse, MB Club ne pourra être tenu responsable.

Les parents ont seulement accès à l'espace d'accueil (sauf interdiction exceptionnelle). Les parents, les amis, correspondants étrangers, membres de la famille des adhérents ne sont autorisés à regarder le cours que depuis les espaces qui leurs sont réservés (sauf autorisation du professeur). Toute perturbation répétée du cours de danse par un adhérent, parent ou accompagnant, ainsi que toute agressivité verbale ou physique envers les administrateurs du MB Club, les professeurs, ou envers un autre adhérent, pourra entraîner l'exclusion immédiate et définitive sans aucun remboursement ni dédommagement.

Tout enregistrement magnétique, vidéo ou cinéma est interdit sauf autorisation du professeur.

L'utilisation du matériel vidéo et sono est exclusivement réservé au professeur.

4-Tenue vestimentaire

La tenue vestimentaire doit être conforme à l'activité pratiquée; son achat est à la charge de l'adhérent ou de son responsable légal. Pour les mineurs, il est fortement conseillé que les vêtements portés soient marqués au nom de l'adhérent.

Certaines disciplines nécessitent le port de Baskets (Hip Hop, Breaking, Wellness,...) ou de chaussures (Salsa, Bachata, Danses latines). Celles-ci doivent être uniquement réservées à la pratique de la danse ou du Wellness. Les adhérents devront changer leur chaussure lors de leur arrivée dans la structure accueillant les cours de danse.

MB Club se réserve le droit de refuser l'accès à la salle de danse si les conditions énoncées ci-dessus ne sont pas respectées. Dans ce cas, aucun remboursement ni dédommagement ne sera possible.

Les adhérents féminins doivent se présenter cheveux attachés. Pour les adhérents mineurs et pour des raisons de sécurité, les bijoux volumineux, montres de tous types et toute matière sont interdits. Les chewing-gum et bonbons sont STRICTEMENT interdits dans la structure accueillant les cours de danse du MB Club.

Le professeur se réserve le droit de ne pas autoriser un adhérent à suivre le cours s'il ne se présente pas dans la tenue réglementaire ou coiffé correctement. Dans ce cas, il assistera au cours en tant qu'observateur, sans y prendre part.

5-Présence et Absences des adhérents

Les adhérents doivent être assidus aux cours afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année.

Toute absence prévisible devra impérativement être signalée des qu'elle sera connue.

Pour d'évidentes raisons sanitaires, en cas de maladie contagieuse, les adhérents sont invités à ne pas assister au cours et à prévenir le professeur. Toute blessure ou douleur, hors courbatures naturelles liées à la pratique de la danse ou du Wellness, devra être signalée au professeur dans les 48 heures.

Le professeur est civilement responsable des adhérents mineurs pendant la durée des cours. Les adhérents doivent arriver entre 15 minutes et 5 minutes avant le début du cours et doivent quitter le vestiaire au plus tard 15 minutes après la fin de leur cours. Les parents doivent accompagner et venir récupérer l'adhérent mineur dès la sortie du cours à l'intérieur de la structure accueillant les cours de danse.

Si les parents autorisent l'adhérent mineur à venir et/ou à repartir seul, une décharge devra être signée et remise à l'un des administrateurs du MB Club.

En dehors du créneau horaire correspondant au cours, le Professeur et MB club ne pourront endosser la responsabilité des adhérents.

6-Absence du professeur

En cas d'absence du professeur, dans la mesure du possible, les adhérents ou leurs responsables légaux seront prévenus et un message sera affiché à l'entrée de la structure accueillant les cours de danse.

Il appartient aux parents ou accompagnants des adhérents mineurs de s'assurer, avant de laisser l'adhérent seul, que les cours ont bien lieu.

Lorsque les cours ou répétitions n'ont pas lieu, les autres professeur ou administrateurs du MB Club ne sont pas responsables des adhérents et il ne sera pas assuré de garde de remplacement pour les adhérents n'ayant pas cours.

7-Droit à l'image

MB Club se réserve le droit d'utiliser à des fins de communication et de publicité sur tout support que ce soit, gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des adhérents inscrits sauf avis négatif préalable des adhérents ou de leurs responsables légaux.

Par ailleurs, MB Club souligne le fait que, pour tous les spectacles et événements auxquels les adhérents seront amenés à participer, les prises de sons, de vues, de photographies pourront être interdites et que, dans le cas où elles seraient autorisées, elles devront être limitées à un usage du strict cadre familial. MB Club n'autorise pas les adhérents et représentants légaux à mettre en ligne leurs chorégraphies sur les réseaux sociaux ou Youtube, Instagram ou tout autre site de diffusion vidéo, sauf autorisation écrite préalable de la part du président du MB Club.

8-Manquement au présent règlement

Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement ni dédommagement de quelle que nature que ce soit.